



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

Grenoble, le 6 novembre 2020

SECURISATION DE LA ROUTE DE LA BERARDE : UN PROTOCOLE POUR UN PARTENARIAT RENFORCE ETAT-DEPARTEMENT-COMMUNE

Le Préfet de l'Isère Lionel Beffre, le Président du Département de l'Isère Jean-Pierre Barbier, le Maire de Saint-Christophe-en-Oisans, Jean-Louis Arthaud, le Maire des Deux Alpes, Christophe Aubert, et le président de la Communauté de communes de l'Oisans, Guy Verney, se sont rendus sur la route de la Bélarde afin d'évaluer les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité des usagers face aux risques naturels et notamment aux chutes de blocs rocheux. Un protocole pour une stratégie de gestion concertée du site des Fontaines Bénites, sujet aux risques naturels, est en cours de signature entre les trois entités.

Un protocole pour des solutions pérennes

Les services de l'État, le Département et la Commune se sont mis d'accord sur un Protocole pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion concertée du site de la falaise au lieu-dit des Fontaines Bénites.

A cet endroit, la RD 530, seule route qui permet actuellement d'accéder à Saint-Christophe-en-Oisans serpentant en lacet le flanc de la falaise, est particulièrement exposée aux risques naturels. Ces dernières années, quatre éboulements ont été à déplorer, dont celui du 19 juin 2016 qui avait conduit à la fermeture de l'accès au village, et à la mise en œuvre de passage en convois sous surveillance pendant 3 semaines. Le dernier évènement date du 4 janvier 2018 lors du passage de la tempête Eleanor. Or, Saint-Christophe-en-Oisans, et plus en amont, La Bélarde, sont de haut lieux de l'alpinisme, ce dernier village passant de 150 habitants en hiver à plusieurs centaines en été.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

Conseil Départemental
Attachée de Presse

Claire Martin
Tél : 06 86 69 98 01
claire.martin@isere.fr

Ce protocole intègre trois volets, auxquels œuvre chaque entité selon ses compétences respectives :

- **la connaissance de l'aléa** : les études portent sur deux périmètres (l'un éloigné correspondant au versant, l'autre rapproché correspondant aux falaises surplombant la RD530) ;
- **l'organisation de la réponse de sécurité civile** : plusieurs types de scénarii sont envisagés afin de répondre conjointement plus rapidement et efficacement en fonction de l'aléa et de son importance. Dans ce cadre, le Département va par exemple améliorer l'accès à la falaise pour permettre en toute sécurité l'acheminement de personnels et réduire, ainsi, les durées d'intervention pour rétablir la circulation ;
- **l'aménagement et l'étude de dispositifs de protection à court, moyen et long terme** : ce volet comprend des actions visant à sécuriser les versants de la route grâce à la surveillance et à l'installation d'ouvrages de protection en falaises, et des études sur des alternatives de franchissement, par tunnel, viaduc, ou liaison téléportée, permettant de limiter l'exposition des usagers à l'aléa chute de blocs.

« Ce protocole, bientôt signé entre l'Etat, le Département et la commune, est un modèle d'intelligence partenariale qu'il faut saluer et promouvoir, et qui permettra de garantir toujours plus la sécurité des habitants et des usagers de la RD530 au niveau du site des « Fontaines Bénites » particulièrement risqué », soulignent Lionel Beffre, Préfet de l'Isère, et Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

Conseil Départemental
Attachée de Presse

Claire Martin
Tél : 06 86 69 98 01
claire.martin@isere.fr